

La légitimité incertaine des travailleuses du sexe dans le mouvement des femmes au Québec

The Precarious Legitimacy of Sex Workers in the Québec Feminist Movement

Louise Toupin

Volume 12, Number 2, 2009

Images et représentations de la sexualité au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1000710ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1000710ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (print)

1923-8231 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Toupin, L. (2009). La légitimité incertaine des travailleuses du sexe dans le mouvement des femmes au Québec. *Globe*, 12(2), 109–127.

<https://doi.org/10.7202/1000710ar>

Article abstract

One of the defining events in society at the turn of the millennium has been, according to Gail Pheterson, the transformation of the whore's or prostitute's prototype into an historical subject. This reversal of perspective has been brought about by the self-organization of prostitutes, redefining themselves as "sex workers", and by their participation in the public debate. This workers collective has allowed the emergence of new political subjects. However, these social protagonists have not been accepted by a fringe of the feminist movement. This abolitionist fringe is the one which has had the strongest opinion on this matter. This paper brings to light the kind of opposition which the help and support to Montreal sex workers group, "Stella", has experienced. The author also raises some questions that this matter brings from a double perspective: firstly, from the view point of an exercise in active citizenship and, secondly, regarding the capacity of feminism to be open to the complex realities of the lives of women who are amongst the most marginalized and stigmatized in society.

Bon nombre de ces organismes de travailleuses du sexe sont en effet arrivés sur la scène publique à la fin du XX^e siècle⁵ en marge de la pandémie du VIH/sida⁶ et de la stigmatisation consécutive des prostituées comme prétendus vecteurs de transmission de ce virus. Ainsi en est-il du groupe Stella de Montréal, né en 1995. Des travailleuses du sexe se sont alors regroupées sur la base du refus d'être stigmatisées comme boucs émissaires dans la transmission de la pandémie, et avec la volonté d'être au cœur des programmes de prévention élaborés à leur intention. Leur compétence en matière de prévention devait être reconnue.

La première exigence de Stella, préalable à la prévention du VIH, était l'amélioration «de l'ensemble des conditions de vie et de travail des travailleuses du sexe», comme le rappelle l'ex-directrice de l'organisme, Claire Thiboutot⁷. Il fallait une reconnaissance des droits. Et, en tout premier lieu, celui de ne plus être criminalisée et pénalisée dans son travail. Stella réclame à cet effet la décriminalisation du travail du sexe.

Cette «auto-organisation des travailleuses du sexe a permis leur émergence comme sujets de leurs expériences et de leur parole⁸». Nous sommes témoins depuis d'un tout nouveau registre discursif, qui n'est pas sans bouleverser le «paradigme prostitutionnel» dominant. L'impact subversif de l'irruption de cette parole de prostituées militantes a contribué à faire de la prostitution «un sujet d'importance politique et d'intérêt conceptuel croissant⁹». En témoignent les vifs débats que ce nouveau discours engendre

+ + +

5. Voir Lilian MATHIEU, *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin, 2001.

6. Les premières organisations de prostituées sont nées dans la décennie 1970, à la faveur de la deuxième vague du féminisme, des mouvements de libération gais et des droits civils des Noirs aux États-Unis (Voir Claire THIBOUTOT, «1975-1995. Le mouvement des prostituées: bientôt vingt ans», *Perspective*, vol. 7, n° 1, automne 2001, p. 10). En 1985, ces différents groupes, de concert avec des allié-e-s féministes, ont formé l'*International Committee for Prostitutes Rights*. Deux congrès internationaux de travailleuses du sexe se sont tenus en 1985 (aux Pays-Bas) et en 1986 (en Belgique), à la suite desquels une «Charte mondiale des droits des prostituées» a été rédigée, réclamant entre autres la décriminalisation «de tous les aspects de la prostitution adulte résultant d'une décision personnelle». Voir à ce sujet Gail PHETERSON (dir.), *A Vindication of the Rights of Whores*, Seattle, Seal Press, 1989.

7. Citée dans Julie COLPRON, «Stella: vivre et travailler en sécurité et avec dignité», *Bulletin d'information de l'IREF* (Institut de recherches et d'études féministes), n° 35, 2001, p. 10.

8. Claire THIBOUTOT, «La lutte des travailleuses du sexe: perspectives féministes», dans FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, *Rapport du Comité de réflexion sur la prostitution et le travail du sexe*, Montréal, juin 2001, p. 10 (<http://www.cybersolidaires.org/prostitution/docs/ffq.html> [20 août 2009]). Il est à préciser que Stella s'adresse aux femmes, travailleuses du sexe, travestis et transsexuels s'identifiant comme femmes. Sur la question des enjeux et défis des identités transgenres et transsexuelles pour le féminisme au Québec et au Canada, voir le très éclairant livre de Viviane NAMASTE, *Sex Change, Social Change. Reflexions on Identity, Institutions, and Imperialism*. Toronto, Women's Press, 2005.

9. Gail PHETERSON, *Le prisme de la prostitution*, *op.cit.*, p. 19.

dans le mouvement des femmes de nombreux pays, y compris au Québec¹⁰; en témoigne, aussi, un corpus de recherche en pleine croissance¹¹.

UNE FIN DE NON-RECEVOIR

Dans les débats provoqués au sein du monde féministe par cette parole publique de femmes qui s'autodéfinissent comme travailleuses du sexe, et qui se présentent comme sujets de leur expérience et actrices sociales à la recherche de la reconnaissance de leurs droits comme citoyennes et travailleuses, on assiste, de la part d'une certaine frange du mouvement des femmes, ici comme ailleurs, à une fin de non-recevoir de cette parole jugée

+ + +

10. Pour un aperçu des débats au Québec, on pourra consulter d'une part le site web Sisyphé (<http://www.sisyphé.org>) qui véhicule les positions abolitionnistes québécoises et mondiales du débat et, d'autre part, le site Cybersolidaires (<http://cybersolidaires.typepad.com/ameriques/travaildusexe.html>) qui donne accès aux positions pro-droits des travailleuses du sexe d'ici et d'ailleurs, et à nombre d'autres documents en lien avec cette perspective.

11. Pour un aperçu du corpus de recherche suivant la perspective féministe abolitionniste, voir la note 14. Quant aux travaux critiques de cette perspective, mentionnons d'abord la production des organismes de défense des travailleuses du sexe. Voir à cet égard, du côté québécois, les critiques de l'organisme montréalais Stella (Claire THIBOUTOT, «La lutte des travailleuses du sexe: perspectives féministes», *op. cit.*; STELLA, «Stella et le débat sur la prostitution», septembre 2002, <http://www.chezstella.org/stella?q=publications> [20 avril 2008]) et l'importante contribution pionnière de Frances SHAVER «The Feminist Defense of the Decriminalization of Prostitution», *Resources for Feminist Research*, vol. 14, n° 4, 1985, p. 38-39; «A Critique of the Feminist Charges Against Prostitution», *Atlantis*, vol. 14, n° 1, 1988, p. 82-89; «The Regulation of Prostitution: Avoiding the Morality Trap», *Canadian Journal of Law and Society*, vol. 9, n° 1 1994, p. 123-145; «Sex Work Research. Methodological and Ethical Challenges», *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 2, n° 3, 2005, p. 296-319. Mentionnons aussi, sur le plan international, l'œuvre fondatrice de Gail PETERSON, *Le prisme de la prostitution*, *op. cit.* En ce qui concerne les études francophones canadiennes, voir notamment celles de Colette PARENT, «La "prostitution" ou le commerce des services sexuels», dans Fernand DUMONT, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 393-409; «Les identités sexuelles et les travailleuses de l'industrie du sexe à l'aube du nouveau millénaire», *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n° 1, p. 159-178. Parent et son équipe appliquent au travail du sexe les outils de la sociologie du travail (Colette PARENT, Chris BRUCKERT et Pascale ROBITAILLE, *Établissements de services érotiques/danse érotique: deux formes de travail marginalisé*, Ottawa, Commission de réforme du droit, 2003). Voir de plus la thèse de doctorat de Shirley LACASSE, «Le travail des danseuses nues: au-delà du stigmaté, une relation de service marchand», thèse de doctorat, Université de Montréal, Département de sociologie, 2004, et la critique de Maria Nengeh MENSAH, «Visibilité et droit de parole des travailleuses du sexe: abolition ou trafic d'un espace citoyen?», *Canadian Woman Studies/Les Cahiers de la femme*, vol. 22, n°s 3-4, 2003, p. 66-71. Mentionnons en outre, en ce qui concerne les études européennes en langue française, celle de Stéphanie PRYEN, *Stigmaté et métier. Une approche sociologique de la prostitution de rue* (Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999), qui a analysé le travail du sexe de rue avec les outils de la sociologie des professions, ainsi que les travaux de Françoise GUILLEMAUT, *Femmes et migrations. Les femmes venant d'Europe de l'Est*, Lyon, Cabiria/Le Dragon lune, 2002; «Les cadres du discours, ou comment mettre la parole des femmes au centre du discours», CABIRIA, *Synthèse de l'année 2005*, Lyon, Le Dragon lune, p. 36-61. Signalons enfin l'étude de Lilian MATHIEU, *Mobilisations de prostituées*, *op. cit.*

« impossible ». Cette parole serait en effet, selon cette frange, ou aliénée ou manipulée.

Ces travailleuses du sexe, qui œuvrent dans le milieu pour changer les conditions d'exercice de cette activité, afin de pouvoir « travailler en sécurité et dans la dignité » – telle est la mission de Stella –, celles-là voient en effet leurs stratégies, le discours qui les soutient, et leur appellation même de « travailleuses » disqualifiés par l'aile abolitionniste du mouvement des femmes québécois. Pour cette dernière, on ne pourrait travailler « consciemment » à son exploitation, sinon comme victimes. Tenter d'améliorer ses conditions de travail équivaldrait à « légitimer » la prostitution. La perspective abolitionniste ne reconnaît pas à ces femmes le plein statut de sujets sociaux, de travailleuses et d'actrices politiques *légitimes*. Seules celles qui désirent quitter l'activité – et s'en repentent – ont droit à l'écoute et à la solidarité féministes et peuvent ainsi retrouver leur rang de « bonne fille » et une légitimité au sein de la cause des femmes. Les autres, non.

Ce jugement découle de la théorie féministe radicale dominante en la matière¹², pour laquelle la prostitution est la figure emblématique de la domination des femmes par les hommes. La prostitution constituerait, par essence, une « violence et une violation de l'intégrité physique et mentale des personnes prostituées, indépendamment du fait qu'elles sont ou non "consentantes"¹³ ». À ce titre, la prostitution, en soi, est vue comme un abus et une violation des droits de la personne, et les prostituées, comme des victimes à réhabiliter.

Une stratégie d'« abolition » de la prostitution est proposée, notamment par la « sortie » de l'activité et la réorientation de toutes les femmes qui s'y adonnent, ainsi que par la criminalisation des clients et intermédiaires. C'est la stratégie actuelle du courant féministe abolitionniste mondial, appelé aussi féminisme radical néo-abolitionniste¹⁴, qui s'exprime

+ + +

12. Les fondements en ont entre autres été établis par Kathleen BARRY, *L'esclavage sexuel de la femme*, Paris, Stock, 1982 et *The Prostitution of Sexuality*, New York, New York University Press, 1995.

13. Yolande GEADAH, *La prostitution, un métier comme un autre?*, Montréal, VLB éditeur, 2003, p. 103.

14. « L'abolitionnisme réfère généralement à l'abolition de lois, de réglementations ou autres sanctions imposées par l'État dans un domaine particulier. Ainsi a-t-on pu parler d'abolitionnisme en matière d'esclavage, ou de peine de mort, lorsqu'il s'est agi d'abolir les lois et réglementations les autorisant. Il a pu englober aussi des courants qui prônaient l'abolition des prisons [et même des maisons closes]. [...] Dans le débat féministe actuel sur la prostitution, on assiste, chez les adeptes de la perspective abolitionniste, à une *transformation conceptuelle*: c'est l'activité même de la prostitution, et non sa réglementation, qu'on entend abolir. On promeut plutôt une modification de l'application des lois criminelles, soit la criminalisation des clients et proxénètes, mais non celle leurs "victimes", les prostituées. C'est pour marquer sa différence avec l'ancien mouvement abolitionniste que ce camp se qualifie de "néo-abolitionniste" »

de plus en plus clairement depuis peu dans le mouvement féministe au Québec. Une coalition fut mise sur pied à cet effet au Québec en mai 2005, la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), afin d'obtenir, par diverses pressions politiques, une loi qui, comme en Suède, criminaliserait les clients et « autres prostitueurs », et aussi pour « lutter contre la banalisation et la normalisation de la prostitution¹⁵ ». L'organisme parrain, le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS), a obtenu au printemps 2008 un million de dollars à cette fin¹⁶.

Les paragraphes qui suivent entendent mettre en évidence certaines formes prises ces dernières années par la fin de non-recevoir essayée par le groupe d'aide et de soutien aux travailleuses du sexe de Montréal, Stella, de la part de l'aile abolitionniste du mouvement des femmes¹⁷. Ces

+ + +

(Louise TOUPIN, « Analyser autrement la "prostitution" et le "trafic des femmes" », *Recherches féministes*, vol. 19, n° 1, 2006, p. 153, note 2). Le terme « abolitionnisme » sera utilisé ici. La production des auteur-e-s suivant-e-s forme l'essentiel du corpus de textes représentatifs du courant féministe radical néo-abolitionniste au Québec: CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *La prostitution: profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre*, Québec, Conseil du statut de la femme, 2002; Yolande GEADAH, *La prostitution un métier comme un autre?*, op. cit.; Richard POULIN, *La mondialisation des industries du sexe. Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*, Ottawa, L'Interligne, 2004; *Abolir la prostitution, un manifeste*, Montréal, Éditions Sisyph, 2006; Éline AUDET, *Prostitution, perspectives féministes*, Montréal, Éditions Sisyph, 2005; Rose DUFOUR, *Je vous salue... Le point zéro de la prostitution*, Sainte-Foy, Éditions Multimondes, 2005. Pour un aperçu de la production actuelle du féminisme abolitionniste mondial, voir le site web de la Coalition Against Traffic in Women (CATW), fondée par Kathleen Barry: <http://www.catwinternational.org>.

15. Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle, « Création d'une nouvelle concertation au Québec: pour un monde libéré de la prostitution », 16 mai 2005, http://www.sisyph.org/article.php3?id_article=1800 (3 mars 2008).

16. La CLES a en effet été formée à l'instigation du Regroupement des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS). Elle a obtenu au printemps 2008 un financement de 1 090 518 \$ sur trois ans de Condition féminine Canada, visant à « modifier le type d'intervention et de prise de position publique des groupes et des individus vis-à-vis la prostitution, dans une perspective féministe abolitionniste [...] et à créer les conditions nécessaires permettant la mise en place d'alternatives communautaires, légales et sociales pour la construction d'un monde sans prostitution » (voir http://netfemmes.cdeacf.ca/les_actualites/lire.php?article=10198 [13 mars 2008] et http://netfemmes.cdeacf.ca/les_actualites/lire.php?article=10354 [1 avril 2008]). Le communiqué de Condition féminine Canada annonçant ce financement précise que le projet « permettra de mettre en réseau des femmes prostituées ou ex-prostituées de diverses régions du Québec afin de lutter contre la banalisation et la normalisation de la prostitution » (voir <http://www.swc-cfc.gc.ca/med/news-nouvelles/2008/0422-2-fra.html> [20 août 2009]).

17. Fin de non-recevoir que j'ai moi-même pu observer de près entre 2003 et 2007, en tant que membre du conseil d'administration de l'organisme Stella, que je remercie au passage. En effet, cette invitation à participer à l'administration de ce groupe, à titre d'alliée, m'a ouvert les yeux sur de grands pans de la réalité de la vie des femmes, inconnus pour la plupart. Cette connaissance, j'ai tenté de la communiquer dans diverses contributions qui concernent la nécessité de l'ouverture des études féministes à une autre approche de la « prostitution » (Louise TOUPIN, « Analyser autrement la "prostitution" et le "trafic des

formes de rejet ne sont pas, on le verra, sans soulever des questions, d'ordre à la fois théorique et politique.

Ce rejet se traduit de plusieurs façons : par exemple – et sans en épuiser la liste – dans le déni de l'expérience subjective des personnes qui se présentent comme travailleuses du sexe. Il peut aussi se traduire par diverses tentatives d'interférence dans le travail d'intervention et d'organisation de l'organisme que se sont donné des travailleuses du sexe et, aussi, dans le détournement de son discours et de ses revendications. L'illustration de ces quelques formes de rejet, que nous avons choisi de mettre en évidence, nous conduira à des réflexions plus générales concernant la signification et l'impact politique de tels gestes de refus.

Ces réflexions sont nourries par une interrogation de départ concernant l'ouverture du féminisme et du mouvement des femmes à l'hétérogénéité des expériences des femmes – aussi bouleversantes puissent-elles paraître. Ce rejet ne témoigne-t-il pas, en l'occurrence, d'une méconnaissance des réalités plurielles que recouvre « la prostitution » et, par là, d'une absence de déconstruction des pratiques sociales qui s'y rattachent ? Ne révèle-t-il pas, de même, l'absence de questionnement quant à cette division hiérarchique des catégories de femmes en deux grands archétypes : bonnes filles/mauvaises filles¹⁸, ou femmes normales/femmes déviantes, ou encore femmes honorables/filles perdues ? Une telle absence de problématisation de ces réalités ne conduit-elle pas à la reconduction des formes de pouvoir et d'oppression qui y sont reliées ? N'y a-t-il pas là, en fin de compte, une non-reconnaissance du statut de sujet de ces nouvelles actrices sociales ?

+ + +

femmes"», *op. cit.*), et de l'ouverture du mouvement féministe lui-même à la parole et aux revendications des travailleuses du sexe (Louise TOUPIN, « La scission politique du féminisme international sur la question du "trafic des femmes" : vers la migration d'un certain féminisme radical », *Recherches féministes*, vol. 15, n° 2, 2002, p. 9-40 ; « Le féminisme radical connaît une nouvelle secousse », *Canadian Woman Studies/Les Cahiers de la femme*, vol. 22, n° 3-4, 2003, p. 203-207).

18. Cette dichotomie est le titre même d'un livre paru en 1987 : Laurie BELL (dir.), *Good Girls/Bad Girls. Sex Trade Workers and Feminists Face to Face*, Toronto, The Women's Press, 1987. Il s'agit d'une anthologie de textes issus d'un congrès, tenu à Toronto en 1985, à laquelle participaient, comme le sous-titre du livre l'indique, des prostituées et des féministes, événement quasi unique dans le paysage féministe canadien. Ce congrès faisait suite à la parution du rapport du Comité Fraser sur la prostitution et la pornographie au Canada, et aux deux réglementations consécutives sur la prostitution (projet de loi C-49) et la pornographie (projet de loi C-114). À l'époque, une volonté mutuelle d'établir des liens de solidarité entre les « good girls » (les féministes) et les « bad girls » (les prostituées militantes) était manifeste, et constituait même un objectif d'action.

STELLA ET L'APPUI DU MOUVEMENT DES FEMMES

Avant d'aborder les formes de rejet et d'exclusion exercées à l'endroit du groupe Stella, précisons d'abord les contours de son inclusion dans le mouvement des femmes au Québec.

Pour soutenir sa cause, Stella a sollicité l'appui de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), l'organisme regroupant la grande majorité des groupes de femmes existants. Un appui officiel de la Fédération a été obtenu en 2002, après d'âpres débats et à la suite de la production d'un rapport d'un comité interne sur la question de la « prostitution/travail du sexe », qui n'a pu que faire état de la division des membres sur la question¹⁹. Le consensus dégagé se réduit à l'appui à la décriminalisation des *femmes* exerçant la « prostitution/travail du sexe », et non à la décriminalisation du *travail* du sexe comme tel, l'une des revendications-clés de Stella.

Cette position est jugée insuffisante par l'aile abolitionniste de la FFQ, qui aurait préféré un appui à l'abolition pure et simple de la « prostitution » et à la criminalisation des clients. Elle est aussi jugée insatisfaisante par Stella car, comme l'a expliqué son ex-directrice générale, Claire Thiboutot : « On ne peut continuer à criminaliser une partie de l'industrie du sexe tout en pensant que les prostituées vont vivre là-dedans sans problème. On n'en sort pas : tant que la prostitution s'exercera sur fond de clandestinité, les filles resteront vulnérables²⁰ ».

Depuis, et malgré de fortes pressions de l'aile abolitionniste de la FFQ²¹ invitant l'organisme à se prononcer clairement contre la prostitution, le débat interne est censé se poursuivre. Mais, en réalité, la FFQ est paralysée sur cette question, évitant toute prise de position qui serait susceptible de provoquer une nouvelle levée de boucliers en son sein. C'est donc en marge de la Fédération que se manifestent les formes d'exclusion à l'endroit de l'organisme de travailleuses du sexe, et cela chaque fois, ou presque, que Stella se fait visible dans son travail ou organise des événements. Les réactions d'opposition proviennent en grande partie du site web Sisyphé²²,

+ + +

19. Voir FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, *Rapport du Comité de réflexion sur la prostitution et le travail du sexe*, Assemblée générale, Montréal, FFQ, juin 2001.

20. Citée dans Danielle STANTON, Dossier « Un crime? Prostitution », *La Gazette des femmes*, vol. 22, n° 1, 2000, p. 23.

21. Ces pressions sont exercées notamment par le Regroupement des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RCALACS) et sa création récente: la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES).

22. Le site Sisyphé est le site personnel de Micheline Carrier, qu'elle coanime avec Élane Audet. Il est devenu le véhicule des opposantes d'ici et d'ailleurs à toute décriminalisation du travail du sexe et à l'appellation même de travailleuses du sexe. Voir <http://www.sisyphé.org>.

d'obédience abolitionniste, dont les textes sont pour la plupart acheminés ensuite dans la principale liste de courrier électronique s'adressant au mouvement des femmes, soit la liste Netfemmes²³, ce qui en décuple l'effet et déclenche des débats²⁴. Certains de ces textes trouvent écho dans des médias officiels.

LE DÉNI DE L'EXPÉRIENCE SUBJECTIVE DES TRAVAILLEUSES DU SEXE

La première forme d'exclusion que nous mettrons en évidence est le déni de l'expérience subjective des travailleuses du sexe qui disent vouloir poursuivre dans leur activité et en changer les conditions d'exercice « pour vivre en sécurité ». Ce déni s'exprime par le refus de croire à la parole de ces dernières.

Le « consentement » à leur expérience est en effet jugé « impossible », sinon sous influence. Une abolitionniste québécoise a ainsi dit que ces femmes « participent à leur propre oppression » et « adoptent le point de vue dominant afin d'échapper au destin de leurs semblables et d'en tirer des bénéfices personnels immédiats²⁵ ». Le caractère colonialiste et stigmatisant de ce discours a été dénoncé, notamment par Stella. Sans compter qu'il enlève à ces femmes toute habilité à définir leurs propres besoins et solutions dans leurs propres termes. Le féminisme abolitionniste refuse ainsi « de leur reconnaître la capacité de choisir le sens à conférer à leur expérience des rapports sociaux, et les besoins et les stratégies de résistance qui en découlent²⁶ ».

Le statut des femmes dans le « système prostitutionnel » ne connaît donc, selon les abolitionnistes, que deux variantes : dupes ou victimes. Seules celles qui se reconnaissent victimes et disent vouloir « sortir de la prostitution » et l'« abolir » seraient crédibles, les autres étant considérées comme aliénées, donc exclues. Maria Nengeh Mensah se demande à cet

+ + +

23. Le réseau Netfemmes, mis sur pied à la fin des années 1990, « a été développé en étroite collaboration avec les regroupements nationaux de groupes de femmes du Québec et le Réseau québécois de chercheuses féministes » (http://netfemmes.cdeacf.ca/de_netfemmes/apropos.php [5 avril 2008]).

24. Pour leur part, les textes pro-droits des travailleuses du sexe se retrouvent très majoritairement sur le site Cybersolidaires, animé par Nicole Nepton. C'est de loin la source de documentation électronique francophone la plus importante en la matière. À l'opposé du site Sisyphé, le site Cybersolidaires n'est pas un site « personnel ». « Avec Cybersolidaires, l'ORÉGAND et Femmes de la Francophonie forment le noyau fondateur d'un réseau de sites qui se soutiennent les uns les autres tout en gardant leur autonomie et leur couleur ». Voir <http://www.cybersolidaires.org>. Les sites <http://www.chezstella.org> et <http://www.travailleusesdusexe.com> regroupent aussi des textes provenant de travailleuses du sexe.

25. ÉLINE AUDET, « Fabrication d'un nouveau mythe sur la prostitution » [18 janvier 2004], http://www.sisyphé.org/article.php3?id_article=851 (3 janvier 2008).

26. STELLA, « Stella et le débat sur la prostitution », *op. cit.*

égard quel « espace citoyen » est donc ouvert à ces femmes pour « dire leur point de vue et, ce faisant, participer à la vie collective et sociale²⁷ ».

Ce déni de l'expérience subjective des travailleuses du sexe se reflète aussi dans la plupart des recherches et publications à perspective abolitionniste, où ne sont retenues pour fins d'analyse que les personnes qui se disent victimes de la prostitution et s'en sont « échappées », les autres étant rejetées pour cause d'aliénation. Les études ne portent donc que sur les formes de prostitution les plus abusives, et la parole n'est généralement donnée, le cas échéant, qu'aux « survivantes » qui reconnaissent avoir fait fausse route²⁸.

Nul n'est besoin de préciser que ces expériences existent bel et bien. Le problème méthodologique que pose cependant ce type d'études ne réside pas dans le fait d'étudier de telles expériences, mais plutôt dans l'extension des conclusions à l'ensemble des expériences vécues dans l'industrie du sexe, alors même qu'on a écarté a priori d'autres paroles sur les mêmes expériences et d'autres récits sur d'autres types d'expériences, notamment les récits et expériences de celles qui sont demeurées dans l'industrie du sexe et qui s'organisent pour en transformer les conditions. Qu'on le veuille ou non, ces expériences autres font partie, elles aussi, du « système prostitutionnel ».

Ces analyses à perspective abolitionniste comportent non seulement des biais méthodologiques certains, mais contribuent aussi à brouiller la compréhension des réalités plurielles qu'englobe le phénomène étudié²⁹.

INTERFÉRENCE DANS LE TRAVAIL D'INTERVENTION DE L'ORGANISME

Autre forme – très concrète cette fois – que prend l'exclusion des travailleuses du sexe et du groupe qu'elles se sont donné : il s'agit de l'interférence dans le travail d'intervention de Stella, dont nous retiendrons ici deux moments à titre d'illustration.

+ + +

27. Maria Nengeh MENSAH, « Visibilité et droit de parole des travailleuses du sexe : abolition ou trafic d'un espace citoyen ? », *op. cit.*, p. 68.

28. Voir entre autres Rose DUFOUR, *Je vous salue... Le point zéro de la prostitution*, *op. cit.* ; Kathleen BARRY, *L'esclavage sexuel de la femme*, *op. cit.*, p. 29 ; Yolande GEADAH, *La prostitution, un métier comme un autre ?*, *op. cit.*, ainsi que toutes les études de Richard POULIN, notamment *La mondialisation des industries du sexe*, *op. cit.*

29. Sur les biais méthodologiques que comportent généralement les études à perspective abolitionniste sur la « prostitution », on peut consulter entre autres Louise TOUPIN, « Analyser autrement la prostitution et le trafic des femmes », *op. cit.*

Le premier concerne la tenue à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), en mai 2005, à l'occasion du 10^e anniversaire de Stella, d'un forum international sur le travail du sexe, qui a réuni pendant quatre jours 250 représentantes d'organismes de soutien aux travailleuses du sexe de la planète.

Ce forum international, le Forum XXX, lancé par Stella en collaboration avec une professeure de l'École de travail social et le Service aux collectivités de l'UQÀM, avait pour objectif de réfléchir et d'échanger sur les expériences et les stratégies d'action des organismes représentés, et cela « après deux décennies de prévention et d'éducation dans le domaine du VIH/sida, d'actions sur les déterminants de la santé [...] et de soutien aux personnes atteintes³⁰ ». L'organisation de l'événement avait été financée par l'Agence de santé publique du Canada, dans le cadre du programme d'Initiative fédérale de lutte contre le sida.

L'annonce de l'événement fit l'objet de nombreuses interventions dans les réseaux féministes internet³¹ ainsi qu'à l'université afin de le faire annuler. Son financement fut dénoncé et Stella, accusé de détourner des fonds publics destinés à la lutte contre le sida. L'UQÀM même se vit accusée de « soutenir l'industrie du sexe³² ».

L'Institut de recherches et d'études féministes (IREF), qui est l'instance institutionnelle féministe de l'UQAM, demeura silencieux à cette occasion : nulle défense du pluralisme des perspectives sur la prostitution ou de la liberté académique de la professeure responsable de l'événement, membre de son conseil d'administration, ne se fit entendre. L'Institut avait plutôt choisi, par l'intermédiaire d'une équipe de recherche intégrée à une alliance de recherche associée³³, d'« instrumenter (*sic.*) et de concerter »³⁴ l'opposition abolitionniste. La concertation qui en résulta, la Concertation

+ + +

30. Maria Nengh MENSAH, « Introduction : travailleuses du sexe debouttes! », dans *eXXXpressions. Actes du Forum XXX*, Montréal, Stella, 2006, p. 8.

31. Notamment sur la liste de discussion Netfemmes et sur le site web Sisyphé.

32. Micheline CARRIER, « À même les fonds pour la lutte contre le Sida : 270 000 \$ au groupe Stella pour une rencontre de 4 jours sur le "travail du sexe" », 2 juin 2005, http://sisyphe.org/article.php?id_article=1777 (3 janvier 2008).

33. Il s'agit du Comité de recherche-action sur le trafic sexuel, intégré à l'Alliance de recherche IREF-Relais-femmes (ARIR).

34. Voir INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ÉTUDES FÉMINISTES (IREF), « L'ARIR obtient une subvention de Condition féminine Canada pour sa recherche-action sur le trafic sexuel des femmes au Québec », *Bulletin d'information de l'IREF*, n° 44, hiver-printemps 2004, p. 29. Cette recherche-action a été effectuée en partenariat avec le Regroupement des Comités d'action et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RCALACS) et la Marche mondiale des femmes. Au moment de finaliser ce texte (26 février 2009), l'étude n'était toujours pas disponible.

des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), a été lancée publiquement le jour même de l'ouverture du Forum XXX de Stella à l'UQÀM, se posant ainsi en contrepoint de l'événement, comme l'ont souligné les médias. Il s'agissait de « contrer le discours de banalisation de la prostitution et de légitimation de l'industrie du sexe à l'échelle planétaire³⁵ ». On réclamait « un monde libéré de la prostitution ».

Le Forum XXX put finalement tenir ses activités prévues, malgré le climat hostile qui avait présidé à son inauguration et les multiples interventions visant son annulation. Il fut souligné à cette occasion que des obstructions de même nature se produisirent ailleurs dans le monde lors de la tenue d'événements semblables³⁶.

Autre illustration d'interférence dans le travail de Stella de la part de l'aile abolitionniste du mouvement des femmes : à l'automne 2006, Stella annonce une tournée de formation à l'intention des personnes côtoyant dans leurs activités des travailleuses du sexe (personnel du réseau public de santé, policiers, organismes communautaires, groupes de femmes, etc.) Les objectifs de cette formation étaient de déconstruire les mythes sur le travail du sexe, de contrer la stigmatisation, de souligner les besoins et de sensibiliser au respect des droits humains des travailleuses du sexe. Le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, avec l'aide duquel la formation était organisée, s'est vu accusé, une fois de plus, d'être « complice de l'industrie du sexe », et la formation de Stella, d'« inciter les femmes à se prostituer pour pallier à [sic] la pauvreté³⁷ » ou encore de « les éduquer à l'acceptation de l'esclavagisme sexuel et de la marchandisation du corps des femmes et des enfants³⁸ ». On encourageait aussi le public à protester par internet auprès du ministre de l'Éducation en utilisant à cette fin une lettre-type³⁹.

+ + +

35. CONCERTATION DES LUTTES CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE, «Création d'une nouvelle concertation au Québec: pour un monde libéré de la prostitution», 19 mai 2005, http://www.sisyph.org/article.php3?id_article=1800 (3 janvier 2008). Il y est précisé que la CLES est « [n]ée d'une première rencontre de concertation organisée en novembre 2004 par le Comité de recherche-action sur le trafic sexuel encadré par l'Alliance de recherche IREF-Relais-femmes de l'UQÀM ».

36. Marie-Neige SAINT-JEAN, « Abolitionnistes du monde entier: mêmes tactiques, mêmes accointances », 8 mai 2005, <http://www.cybersolidaires.typepad.com/ameriques/2005/05/abolitionnistes.html> (2 avril 2008).

37. Ana POPOVIC, « L'UQÀM est-elle complice de l'industrie du sexe? », 19 novembre 2006, http://www.sisyph.org/article.php3?id_article=2444 (3 janvier 2008).

38. Éline AUDET, « Prostitution: justifier l'injustifiable? », 27 novembre 2006, http://www.sisyph.org/article.php3?id_article=2480 (3 janvier 2008).

39. Johanne ST-AMOUR, « L'UQÀM et la formation sur le travail du sexe: lettre au ministre de l'Éducation », 27 novembre 2006, http://www.sisyph.org/article.php3?id_article=2478 (3 janvier 2008). Pour consulter les réponses du Service aux collectivités de l'UQÀM, voir « La mise au point d'Irène

Cette fois aussi, l'activité put finalement se tenir, non sans casse-tête pour les organisatrices et les responsables de la formation qui redoutaient, à chaque séance, des manifestations d'hostilité et des contestations diverses.

LE DÉTOURNEMENT DU DISCOURS ET DES REVENDICATIONS

Le vocabulaire utilisé par la frange abolitionniste à l'occasion des deux événements susmentionnés traduit une autre forme que prend le rejet de l'auto-organisation des travailleuses du sexe, à savoir le détournement de discours. Ainsi, le travail de Stella, basé sur l'aide, le soutien et la défense des droits des travailleuses du sexe, devient, dans la traduction abolitionniste, un travail de « promotion de la prostitution et du proxénétisme ». La formation sur le travail du sexe, dont l'un des objectifs est de démystifier les différentes réalités de ce travail, se voit travestie en incitation « à rester dans la prostitution » et à « l'acceptation de l'esclavage sexuel⁴⁰ ».

On détourne ainsi l'objectif de la défense des droits humains fondamentaux des travailleuses du sexe en défense du « droit à la prostitution⁴¹ ». L'amélioration et la sécurisation des conditions de travail deviennent pour leur part la « banalisation et la normalisation de la prostitution⁴² », contre lesquelles il faut lutter⁴³. Ajoutons qu'on a assisté à ce détournement de discours par l'aile abolitionniste pratiquement chaque fois que Stella s'est fait visible dans l'espace public à partir des années 2000 (réceptions de prix, reportages-média sur l'organisme, ouverture de postes, etc.)

Certaines n'ont pas hésité à qualifier cette opération de détournement de discours de « trafic (de) perspectives féministes ». Selon Maria

+ + +

Demsczuk», 15 novembre 2006, http://www.cybersolidaires.typepad.com/ameriques/2006/11/la_mise_au_poin.html (20 avril 2008).

40. Respectivement Ana POPOVIC et Éline AUDET, *op. cit.*

41. Nous reproduisons ici ce qu'avait répondu à une telle objection l'ex-directrice générale de Stella, Claire Thiboutot: « Il y en a qui disent que nous défendons le droit de se prostituer au nom des libertés individuelles. C'est faux. Regardez attentivement les chartes des droits et libertés québécoise, canadienne, internationales. Ce droit n'existe nulle part. Ce que l'on revendique, c'est le respect des droits humains fondamentaux pour les personnes qui se prostituent ou qui exercent une forme ou une autre de travail du sexe. Ces droits humains sont bafoués pour la plupart: droit à la dignité, droit à l'accès à des soins. Droit à un traitement équitable au niveau de la justice. Au lieu de ça, on est plus souvent qu'autrement traitées comme des criminelles, des loques humaines, des délinquantes, des pauvres petites » (Claire THIBOUTOT, « Présentation au Conseil d'administration de la Fédération des femmes du Québec », 5 février 2005, <http://www.chezstella.org/stella/?q=node/193> [2 avril 2008]).

42. CONCERTATION DES LUTTES CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE, *op. cit.*

43. Lutte pour laquelle la CLES et le Regroupement des CALACS ont obtenu de Condition féminine Canada, au printemps 2008, un million de dollars à dépenser sur trois ans. Voir note 16.

Nengeh Mensah, « force est de constater qu'[au] bout du compte, ce que l'on réussit à abolir n'est plus la prostitution en soi, mais bien l'espace citoyen de certaines femmes, la capacité de dire leur point de vue et, ce faisant, de participer à la vie collective et sociale⁴⁴ ». Pour les travailleuses du sexe, il s'agit là d'une autre manifestation du « stigmate de putain » : « Le stigma "pute" pervertit notre langage », dit Claire Thiboutot⁴⁵.

Ces quelques illustrations de formes de rejet nous conduisent à certaines réflexions plus générales liées à notre questionnement de départ, notamment quant à la capacité d'ouverture de certaines actrices du féminisme et du mouvement des femmes à l'hétérogénéité des réalités vécues par les femmes, et à ce que Chantal Maillé qualifie de « dynamiques de pouvoir qui continuent d'opérer dans la définition du sujet-femme universel au centre des revendications des féministes québécoises⁴⁶ ». Ces illustrations nous amènent finalement à réfléchir aux effets d'un tel rejet, autant pour les travailleuses du sexe que pour le féminisme lui-même, et, en premier lieu, à l'effet de ce rejet au plan plus général des pratiques démocratiques inclusives.

UNE NON-RECONNAISSANCE DU SUJET « TRAVAILLEUSE DU SEXE »

Ces formes de rejet imposent un premier constat, en ce qui concerne la libre expression de pratiques de citoyenneté. Dans tout autre domaine d'activité et de militantisme, cette résistance organisée de femmes et cette prise en main de leur vie témoigneraient de l'expression, quasi exemplaire, d'une demande de citoyenneté légitime. Qui plus est, on peut y voir à l'œuvre l'application même d'un principe de base de l'organisation et de l'intervention féministes, où chaque femme est vue comme l'experte pour parler de son expérience, et pour définir son oppression et ses besoins en termes d'auto-organisation et d'autoémancipation.

Or, avec les pratiques décrites jusqu'ici – déni d'expériences, interférences dans le travail d'un organisme, détournement et déconsidération de son discours –, nous sommes à l'évidence dans le registre non seulement du rejet « théorique » et de l'absence d'ouverture conceptuelle, mais aussi dans celui de l'obstruction pure et simple à l'expression même d'une citoyenneté

+ + +

44. Maria Nengeh MENSAH, « Visibilité et droit de parole des travailleuses du sexe : abolition ou trafic d'un espace citoyen ? », *op. cit.*, p. 70.

45. Claire THIBOUTOT, « Lutte des travailleuses du sexe : perspectives féministes », *op. cit.*, p. 12.

46. Chantal MAILLÉ, « Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois », *Recherches féministes*, vol. 20, n° 2, 2007, p. 96.

active, qui correspond à une non-reconnaissance du droit à l'existence sociale dans la cité.

C'est dire que nous sommes loin des principes classiques de l'intervention féministe, et tout aussi loin des conditions d'une délibération démocratique inclusive. Les modes d'inclusion pensés en ce sens par la politologue féministe Iris Marion Young pour faire échec aux exclusions des groupes sociaux subordonnés et rendre leur parole visible et audible nous font nous rendre compte à quel point, eu égard au sort réservé aux travailleuses du sexe, nous sommes loin du compte. Parmi ces modes d'inclusion⁴⁷, elle mentionne l'accueil (*greetings*), qui est l'ouverture à la singularité de l'autre, à la reconnaissance de sa présence et de ses compétences à parler de son expérience, à l'écoute de ses perspectives et au sens que l'autre donne à son action. Young mentionne, entre autres, l'importance de prendre au sérieux les témoignages (*narratives*) et récits de vie, les « savoirs situés » des groupes dominés, au regard de l'élargissement et de l'enrichissement de la pensée que constitue l'apparition de cette « différence » dans la délibération publique. La non-reconnaissance (*misrecognition*) de l'autre comme partenaire à part entière dans l'échange délibératif constituerait même, selon Nancy Fraser, « une forme de subordination institutionnalisée et, de ce fait, un sérieux déni de justice⁴⁸ ». Le moins que l'on puisse dire est que les conditions de cette reconnaissance, préalables à l'inclusion démocratique, sont encore à mettre en place dans le mouvement des femmes au Québec, du moins en ce qui a trait aux travailleuses du sexe.

Outre les modes d'inclusion proposés par Young, ne pourrait-on pas prendre en compte à cette fin l'une des grandes questions posées par des féministes « postcoloniales », tout particulièrement celle de Gayatri Spivak : « Le subalterne peut-il parler⁴⁹ ? ». Cette question, posée il y a vingt ans, conserve toute sa pertinence. En effet, en ce qui concerne les demandes d'inclusion d'un groupe social – en l'occurrence celles qui proviennent des travailleuses du sexe –, ne devrait-on pas toujours se demander : qui parle et à la place de qui ? « [Q]ui est le véritable subalterne dans ce débat ? Qui est

+ + +

47. Voir Iris Marion YOUNG, *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 2000, notamment le chapitre 2 « Inclusive Political Communication », p. 52-80.

48. « *On the status model, then, misrecognition constitutes a form of institutionalized subordination, and thus a serious violation of justice* » (Nancy FRASER, « Rethinking Recognition », *New Left Review*, n° 3, mai-juin 2000, p. 114). Je traduis.

49. Gayatri SPIVAK, « Can the Subaltern Speak? », Cary NELSON et Lawrence GROSSBERG (dir.), *Marxism and the Interpretation of Culture*, Urbana, University of Illinois Press, 1988, p. 271-313.

l'objet du discours, et non pas le sujet de son discours, qui ne peut jamais parler sans médiation⁵⁰ ? » Ne pourrait-on pas analyser de nouveau toute parole de personnes de groupes marginalisés, toute demande d'inclusion sociale, à la lumière de ce questionnement, qui est au cœur du féminisme « postcolonial »⁵¹ ?

AU CŒUR DE CES PRATIQUES : LE « STIGMATE DE PUTAIN »

Par ailleurs, si la résistance organisée des travailleuses du sexe n'est pas reconnue comme telle et ne suscite pas d'emblée une solidarité féministe, il est permis de penser qu'une autre logique sociale est vraisemblablement ici à l'œuvre : à savoir celle de la stigmatisation, ce processus social qui discrédite et disqualifie la personne dès lors qu'elle intervient avec autrui⁵², la renvoyant à sa « déchéance », sans égard à sa parole, aux besoins qu'elle exprime et aux solutions qu'elle met de l'avant.

N'est-ce pas cette logique de stigmatisation que nous pouvons constater dans le déni de l'expérience subjective des travailleuses du sexe, dans le déni de citoyenneté que constituent les diverses interférences dans le travail d'intervention de Stella, et dans le détournement et la déconsidération de son discours ?

Le « stigmaté » en question est le « stigmaté de putain », analysé par Gail Pheterson comme étant « une marque de honte ou de maladie apposée sur une femme impudique – esclave ou criminelle⁵³ ». S'adressant explicitement aux femmes prostituées, ce stigmaté contrôle en réalité toutes les femmes, sans exception, car toutes y sont exposées dès lors qu'elles ont des relations sexuelles « illégales » ou « illégitimes », ou encore, tout simplement, lorsqu'elles font montre de « trop » d'autonomie en transgressant la norme de genre et l'idéal de la féminité. Pour Pheterson, il s'agit là d'un très puissant instrument de contrôle implicite de toutes les femmes et, en cela, il se révèle

* * *

50. C'est la question que pose Sirma BILGE à propos des femmes des minorités ethnoculturelles. Voir « Le dilemme genre/culture ou comment penser la citoyenneté des femmes minoritaires au-delà de la doxa féminisme/multiculturalisme ? », CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *Diversité de foi. Égalité de droits*, Actes du colloque tenu les 23 et 24 mars 2006, Québec, Conseil du statut de la femme, p. 96. Son questionnement s'applique selon nous au cas des travailleuses du sexe.

51. Voir, entre autres, Laetitia DECHAUFOUR, « Introduction au féminisme postcolonial », *Nouvelles questions féministes*, vol. 27, n° 2, 2008, p. 99-110 ; Reina LEWIS et Sara MILLS (dir.), *Feminist Postcolonial Theory. A Reader*, New York, Routledge, 2003 ; Chantal Maillé, « Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois », *op. cit.*

52. Voir Erwin GOFFMAN, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975.

53. Gail PHETERSON, *Le prisme de la prostitution*, *op. cit.*, p. 95.

être « *un stigmat de genre, spécifique aux femmes* », qui les sépare entre « bonnes » et « mauvaises » femmes.

L'absence d'ouverture et d'écoute à l'égard de la lecture que font des travailleuses du sexe de leurs différentes expériences de vie et de travail, et la déconsidération de leur parole – les deux découlant du processus de stigmatisation – ne sont pas sans dangers. Mentionnons-en quelques-uns pour les travailleuses du sexe d'abord, et pour le féminisme ensuite.

La reconduction du paradigme prostitutionnel dominant, intrinsèque à l'abolitionnisme, comporte des dangers très réels pour les travailleuses du sexe. Ne remettant en question ni les notions utilisées dans le Code criminel et permettant de criminaliser la prostitution ni les réalités sous-jacentes, l'analyse et la stratégie abolitionnistes se trouvent de fait à avaliser le discours normatif et juridique en matière de prostitution⁵⁴. Cette absence de questionnement comporte un effet éminemment concret : celui de laisser les femmes qui continuent d'œuvrer à cette activité dans le statu quo, c'est-à-dire dans la clandestinité, enfermées dans le ghetto des réglementations particulières actuelles de la prostitution, et donc en dehors de la protection des lois générales, celles qui nous gouvernent toutes et tous comme êtres humains, précarisant ainsi leurs conditions de vie et de travail et les exposant à la violence et aux abus de toutes sortes. Comme le signale Gail Pheterson :

[Comme] la « prostitution » aussi bien que le « proxénétisme » sont définis dans la loi uniquement par le profit économique, et pas du tout par des conditions de coercition, [l]a prohibition de ces phénomènes ne signifie donc pas pour les femmes un arrêt de la violence, mais bien un accroissement du contrôle social et policier, du harcèlement physique et des privations économiques⁵⁵.

N'est-ce pas là une mise à l'écart de l'humanité, reconduite cette fois au nom du féminisme ?

Nous touchons ici au risque inhérent à l'absence d'écoute et de réflexion véritables quant aux différentes réalités que vivent les femmes sur la

+ + +

54. Cet aspect du problème a été analysé par Colette Parent : « Les lois et leur application sont vues comme la réponse nécessaire au problème et ne sont pas considérées comme partie prenante de sa construction. Là encore, le droit vient légitimer le regard moral porté sur la "prostitution" et contribue à maintenir l'analyse dans des confins très étroits » (Colette PARENT, « La "prostitution" ou le commerce des services sexuels », *op. cit.*, p. 397).

55. Gail PHETERSON, « Prostitution II », Helena HIRATA *et al.*, *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p. 169.

planète, risque identifié par Éléonore Lépinard comme étant celui de ne pas percevoir « quand un projet qui se réclame du féminisme participe en réalité à la reproduction de certaines formes d'oppression⁵⁶ ».

UNE RE-STIGMATISATION DES « MAUVAISES FILLES » AU NOM DU FÉMINISME ?

Cette reproduction de formes d'oppression ne se traduit-elle pas ici par la restigmatisation des « mauvaises femmes », c'est-à-dire par le renforcement du « stigmate de putain », avec les répercussions que ce renforcement comporte pour les prostituées/travailleuses du sexe, encore une fois au nom même du féminisme ?

À la suite d'interférences dans le travail d'intervention de groupes que se donnent des travailleuses du sexe, du discrédit et du détournement de leur discours, ces dernières doivent dès lors poursuivre leur lutte pour de meilleures conditions de vie et leurs droits élémentaires à contre-courant du féminisme dominant, et *malgré* lui. Dans un tel contexte, force est de constater que ce dernier fait, hélas, partie des relations de pouvoir qui pèsent sur chacune d'elles. L'une d'entre elles n'a-t-elle pas déjà qualifié le discours abolitionniste de « rocher de Sisyphe des travailleuses du sexe⁵⁷ » ?

À ce titre, la restigmatisation des « mauvaises filles », à laquelle équivalent ces pratiques, non seulement traduit, mais renforce les rapports de force qui continuent de traverser le groupe des femmes, en l'occurrence la hiérarchie entre les « bonnes » et les « mauvaises » filles ; cette restigmatisation renforce le pouvoir des premières sur les secondes, le pouvoir d'un certain féminisme sur une catégorie de femmes, les travailleuses du sexe⁵⁸...

Il reste à souhaiter que le féminisme, cet ensemble de théories et de pratiques diversifiées, puisse poursuivre son travail de déconstruction de l'enchevêtrement des différences multiples constitutives de la catégorie « femmes », et notamment de ce mode de classement social inégalitaire que

+ + +

56. Éléonore LÉPINARD, « Malaise dans le concept. Différence, identité et théorie féministe », *Cahiers du genre*, n° 39, 2005, p. 130.

57. Marie-Claude CHARLEBOIS, « Antiféminisme », *ConStellation*, vol. 8, n° 1, 2003, p. 3. Sisyphe fait en outre référence ici au site web du même nom (www.sisyphe.org). principal véhicule de la pensée des féministes abolitionnistes d'ici.

58. Est-il besoin de préciser que ces pratiques, qui ont pour effet de renforcer les rapports de pouvoir dans le groupe des femmes, ne sont pas mises en œuvre dans cette intention ? Au contraire – et c'est là un des paradoxes au sein du féminisme en ce moment –, ces pratiques ont pour but de « sauver » les femmes de la prostitution... même à leur insu. On remarque l'application d'une logique de sauvetage similaire dans la question du « foulard islamique ». Voir Christine DELPHY, « Antisexisme ou antiracisme ? Un faux dilemme », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 25, n° 1, 2006, p. 59-83.

produit le « stigmate de putain », qui répartit les femmes en deux grands archétypes : les « bonnes » et les « mauvaises femmes », ces dernières étant à « arraisonner⁵⁹ ».

Depuis maintenant près de quatre décennies, les courants de pensée féministe, sous l'influence conjuguée de plusieurs catégories de femmes marginalisées du Nord et du Sud, ont dû penser l'effet croisé des différents systèmes de pouvoir qui influent sur la vie des femmes de la planète. Au trio « sexe, "race" et classe⁶⁰ » des débuts se sont greffés par la suite l'hétérosexisme, l'ethnicisme, etc. puis, plus récemment, d'autres systèmes mis en évidence par les féministes dites postcoloniales, en particulier les rapports de pouvoir entre femmes. Il faudrait penser aussi, dans cet effet croisé des oppressions qui pèsent sur elles, l'imbrication d'un autre facteur discriminant, à savoir ce processus d'altérisation qu'est la stigmatisation et, notamment, celle des prostituées/travailleuses du sexe, y compris la stigmatisation qu'exercent des féministes à leur égard.

Il nous semble difficile de continuer à penser le(s) féminisme(s) et le vaste mouvement mondial des femmes sans tenir compte des réalités exprimées dans le discours d'une partie d'entre elles, au Nord comme au Sud, parmi les plus séculairement marginalisées, et sans essayer, non plus, de comprendre les stratégies de résistance qu'elles se sont données⁶¹.

Il reste à espérer, enfin, comme le souhaite Maria Nengeh Mensah, que « les féminismes [...] pourront intérioriser toutes leurs marges et se nourrir d'une nouvelle définition – plus inclusive – de la citoyenneté des femmes⁶² ». Pour le moment, la légitimité des travailleuses du sexe dans le mouvement des femmes au Québec demeure très incertaine.

+ + +

59. « Arraisonner quelqu'un, c'est en vieux français tenter de le persuader, argumenter pour lui faire entendre raison. En termes de marine et de police sanitaire, arraisonner un navire, c'est l'interpeller, interrompre sa route pour le contrôler ». Je reprends ici la définition donnée sur la quatrième de couverture de l'ouvrage collectif dirigé par Nicole-Claude MATHIEU, *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Les Cahiers de l'Homme, 1985.

60. Selma JAMES, *Sex, Race and Class*, Bristol, Falling Wall Press, 1975; Angela DAVIS, *Femmes, race et classe*, Paris, Éditions des Femmes, 1983.

61. Voir à cet égard le mémoire de Mélina BERNIER, « L'intervention sociale face aux travailleuses du sexe : résistance et mobilisation collective en regard des analyses dominantes de la prostitution au Québec », mémoire de maîtrise, École de travail social, Université du Québec à Montréal, 2007.

62. Maria Nengeh MENSAH, « Visibilité et droit de parole des travailleuses du sexe : abolition ou trafic d'un espace citoyen ? », *op. cit.*, p. 70.